



# NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR L'EMPLOI

## REPÉRAGE ET REMOBILISATION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Dispositif porté par l'Union Diaconale du Var  
sur la métropole Toulon Provence Méditerranée

L'UDV est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt de la  
Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

# Un groupement d'associations et une équipe mobile pour recréer des opportunités d'emploi

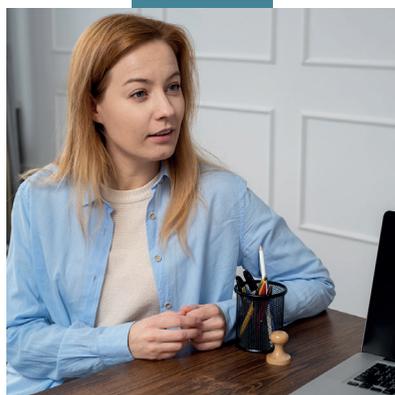


L'accession à l'emploi est un levier puissant d'insertion. L'exercice d'une activité salariée contribue à l'autonomie, l'estime de soi et la pleine participation à la société. Derrière l'offre de repérage et de remobilisation portée par l'Union Diaconale du Var via le dispositif NOE, comme Nouvelle Opportunité d'Emploi, il y a un projet ambitieux pour la métropole Toulon Provence Méditerranée visant le retour vers l'emploi des personnes les plus fragiles par un contrat de travail (CDI, CDD, CDDI) ou par une formation qualifiante.



La démarche proposée s'appuie sur les forces vives des associations constitutives du groupement UDV qui assurent :

- Un repérage dans les espaces d'accueil des associations.
- Un accompagnement social et professionnel confié à une Équipe Mobile pour l'Emploi constituée de professionnels salariés et bénévoles.



Ce parcours d'insertion vers l'emploi d'une durée de 9 mois fait appel à :

- Un accompagnement.
- Des ateliers collectifs.
- Une intermédiation avec France Travail et les Missions locales.

Il nécessite un fort engagement personnel du bénéficiaire formalisé dans un contrat d'engagement et d'objectifs, qui ouvre droit à une rémunération en tant que stagiaire.

# Les **3** étapes du dispositif



## 1 Repérage

Par les associations de l'Union Diaconale du Var



## 2 Remobilisation

Via des ateliers et les entretiens menés par l'Équipe Mobile Pour l'Emploi (de 3 à 4 mois)

## 3 Insertion

Par un plan d'action et des soutiens personnalisés (de 4 à 5 mois)



### Repérage

Les premiers contacts sont conduits par les équipes sociales au sein de nos espaces d'accueil à l'appui d'une fiche guide et d'un outil de repérage spécifique. Les personnes intéressées et répondant aux critères d'éligibilité sont ensuite reçues par l'Équipe Mobile pour l'Emploi pour une évaluation sociale approfondie. Cette étape se conclut par la co-construction d'un plan d'action et la signature d'un Contrat d'Engagement et d'Objectifs (CEO).

### Remobilisation

Cette étape consiste, à travers les entretiens individuels et les ateliers collectifs, à lever les premiers freins et renforcer la confiance en soi dans la perspective d'une insertion professionnelle.

Pour le bénéficiaire, c'est aussi une étape clé pour l'ouverture de ses droits sociaux à la santé, à un habitat digne et à un travail, avec une inscription à France Travail.

### Insertion

Il s'agit de la mise en oeuvre du plan d'action vers l'emploi avec un soutien personnalisé des personnes en termes d'évaluation des compétences, d'ateliers favorisant l'insertion, d'aides à l'embauche, de démarches auprès de l'administration ou de potentiels employeurs. Le concours de bénévoles est bienvenu pour soutenir l'action de l'Équipe Mobile pour l'Emploi tout au long du parcours d'accompagnement.

## Pour qui ?

Les personnes non accompagnées ou sans contact récent avec le Réseau pour l'Emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi...).

Sont visés prioritairement :

- Les résidents français non éligibles au RSA : - de 25 ans et sans enfant à charge.
- Les résidents étrangers autorisés à travailler et non éligibles au RSA.

## Pour quand ?

Le dispositif démarre au printemps 2025 dans les espaces d'accueil des associations constitutives ou partenaires de l'Union Diaconale du Var sur la métropole Toulon Provence Méditerranée.



## Qui contacter ?

- **Vous souhaitez rejoindre l'équipe bénévole mobilisée sur ce projet** : contactez le service bénévolat de l'UDV - Corinne Schmitt 07 50 53 18 66 / [c.schmitt@udv-services.fr](mailto:c.schmitt@udv-services.fr)
- **Vous êtes un acteur impliqué dans la formation ou l'insertion professionnelle (association, entreprise, collectivité...)** : contactez le dispositif NOE de l'UDV 07 43 31 90 50 - [contact-noe@udv-services.fr](mailto:contact-noe@udv-services.fr)

— Les associations du groupement UDV partenaires du dispositif —